

Le Dimanche
Roubaix-Tourcoing
 Hebdomadaire
 — Hebdomadaire —
 Dix pages d'actualité
 de toutes
 et deux illustrations
 intéressantes
 20 cent. à tous nos vendeurs
 et dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Word et limitrophes.....	3 mois, 28.00;	6 mois, 48.00;	1 an, 78.00
Autres départements.....	3 mois, 32.00;	6 mois, 52.00;	1 an, 82.00
Belgique.....	3 mois, 38.00;	6 mois, 58.00;	1 an, 88.00
Union Postale: Tarif A.....	3 mois, 42.00;	6 mois, 62.00;	1 an, 92.00
Union Postale: Tarif B.....	3 mois, 48.00;	6 mois, 68.00;	1 an, 98.00

RÉDACTION.....

ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 277.51, 277.52, 277.54
TOURCOING.....	26 rue Carnot, Tél. 37
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 200.31
PARIS.....	13, boulevard des Filles, Tél. Michaleu 08.73
MOUSCRON.....	103, rue de la Station, Tél. 144

Pharmacie de Progrès
 103, Grande-Rue, ROUBAIX

Les directeurs des grands quotidiens régionaux ont quitté notre région

Ils ont visité jeudi les mines de Lens, la colline de Lorette et sont les hôtes de Paris-Plage



M. MAXIME BUCHET, ingénieur, directeur des mines de Lens, salue ses hôtes à l'entrée de l'usine « FINALENS »



QUELQUES-UNS DES EXCURSIONNISTES DANS LE WAGON QUI APPARTIENT A L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE ET QUI LES MÈNE VERS LES MINES DE LENS

Après avoir passé deux jours dans notre région dont ils ont pu saisir, en un résumé trop bref mais combien symbolique, toute l'activité, après avoir été les hôtes des journaux de Lille et de Roubaix, les directeurs des grands quotidiens régionaux, ont quitté le Nord pour le Pas-de-Calais.

Leur dernière visite avant de regagner la Côte d'Opale où doit se terminer leur randonnée, fut pour les mines de Lens — encore un témoin de la puissance industrielle de notre région — et la colline de Lorette où les inscriptions sacrées ont fait, de ce dernier relais du voyage, une station de pèlerinage.

La visite des mines de Lens

Les congressistes se retrouvent jeudi matin, à 9 h. 30, dans les autocars qui les attendent à la sortie de leurs hôtels à Lille. Puis, par La Bassée, ils se dirigent vers Douvrin où ils visitent les puissantes installations de la « Finalens », usine de fabrication d'ammunition synthétique et d'engrais azotés. Ils sont reçus, à l'entrée des établissements par M. Maxime Buchet, directeur des mines de Lens, technicien de haute valeur qui fut un cicérone particulièrement écouté.

Avant de parcourir les impressionnantes salles où se poursuivent les délicates opérations de traitement des sous-produits de la houille, M. Buchet entretient ses auditeurs des différents procédés, des méthodes de fabrication de l'ammunition, d'isolement de l'azote et de l'hydrogène et de la production des engrais azotés. On apprend ainsi que le « Finalens » a coûté 140 millions et qu'elle est l'usine la mieux outillée de France dans sa spécialité.

M. Bourrageas, président du Syndicat

des quotidiens régionaux et ses nombreux confrères qui furent nos hôtes, prennent un vif intérêt à cette visite dans laquelle les accompagnent MM. les directeurs et ingénieurs, Raebet, Hancette et Leroux.

De Douvrin à Lens, pour un parcours de 15 kilomètres, les directeurs des quotidiens prennent place dans un train qui offre cette particularité curieuse de compter dans son convoi un wagon ayant appartenu à l'impératrice Eugénie. Ce wagon, délicieusement étiqueté, servit également pendant les hostilités, aux généraux Nivelle et Galliéni et aux pénitentiaires allemands dans leur attente à Retheux.

À Pont-à-Vendin, les congressistes assistent à l'étonnant spectacle de la cokéfaction et du fourneusement de blocs de coke en ignition qu'arrosent ses trombes d'eau à la sortie des fourneaux.

M. MAXIME BUCHET, dans une allocution particulièrement intéressante, commente la visite qu'on leur fait dans la mine et les invite. À l'aide de statistiques il rappelle que la reconstruction de la région minière a coûté 1 milliard 200 millions. Puis il déplore que la nature n'ait pas favorisé les mines françaises « placées dans une situation d'exploitation défavorable ».

(Lire la suite page 2.)

ils sont recueillis à déjeuner dans l'imposant bâtiment des « grands bureaux » de la Compagnie.

Le déjeuner à Lens

Le déjeuner est présidé par M. Félix Bollaert, entouré de MM. Rochard, président des quotidiens régionaux; Langlais, directeur de la Dépêche; Maxime Buchet, directeur des mines; M. Dumont, directeur de l'Avenir du Plateau Central; M. M. Bsechet, directeur de l'Illustration; Soulié, vice-président du Syndicat, etc.

Au dessert, M. Bollaert souhaite la bienvenue à ses hôtes et fait un bref historique des mines de Lens, de leur situation et de l'effort de redressement d'après-guerre.

M. MAXIME BUCHET, dans une allocution particulièrement intéressante, commente la visite qu'on leur fait dans la mine et les invite. À l'aide de statistiques il rappelle que la reconstruction de la région minière a coûté 1 milliard 200 millions. Puis il déplore que la nature n'ait pas favorisé les mines françaises « placées dans une situation d'exploitation défavorable ».

(Lire la suite page 2.)

Un concours d'élégance à Paris



TROIS JOLIES MODÈLES DE TOILETTES ÉTIVALES. (Ph. H. Naudin)

BILLET PARISIEN

Où sont les vrais responsables ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 21 JUIN (Minuit).

La Commission chargée d'éclaircir les faits qui amènent le gouvernement de M. Daladier à démissionner a fait connaître ses premières conclusions. Les journées sanglantes du mois de février sont le résultat de toute une suite de fautes. Ce sont ces fautes que la commission avait pour tâche de rechercher. Mais on ne peut dire qu'elle s'est acquittée de cette mission avec impartialité.

La politique de parti n'est que trop visible dans les conclusions formulées. Des accusations sont portées contre certaines ligues dénoncées comme un danger pour l'ordre public. Ces ligues patriotiques sont-elles plus dangereuses pour l'ordre public que les ligues révolutionnaires que l'on vient de voir à l'œuvre dans plusieurs grandes villes de France, et notamment à Roubaix, Chaumont, Grenoble, Toulouse ? En désignant nommément quatre associations patriotiques, la Commission semble faire passer sur ces associations la responsabilité des événements de février. Voilà qui ressemble fort, on en conviendra, à une manœuvre politique.

Ce qui caractérise la manœuvre, c'est l'impossibilité où se trouve la majorité de la Commission de présenter cette accusation vague et sans rapport direct avec la journée du 6 février. Elle a dû reconnaître, au contraire, qu'il ne s'est pas trouvé une seule ligue pour organiser l'émeute. Rien n'a été préparé du côté des manifestants en dehors des protestations qui devaient être formulées sur la voie publique. Quand on parle des responsabilités du 6 février, ce n'est certes pas à ces responsabilités-là que l'on pense dans le public, mais à celles qu'ont assumées ceux qui ont donné le signal de la fusillade. Si ce sont certains manifestants qui ont tiré les premiers, qu'on le dise, qu'on les confonde ! Mais qu'on ne cherche pas à déplacer les fautes pour faire échapper les coupables à la réprobation de l'opinion.

Il est démontré que parmi les protestataires, dans les rangs de laquelle la fusillade a fait des victimes, il se trouvait en majorité des hommes qui n'appartenaient pas aux ligues dénoncées comme dangereuses par la Commission. Ces hommes obéissaient-ils vraiment à un mot d'ordre mystérieux lancé par les ennemis de la légalité ? Point du tout. La Commission voit bien que des manifestants occasionnels ont été entraînés par le Gouvernement comme celui qui préside depuis lors M. Gaston Doumergue.

Des anciens combattants sans passion politique, mais émus justement de la passion partisane, voilà ce que furent les manifestants de la première heure, qu'il ne faut pas confondre avec la tourbe qui chercha ensuite à profiter du désordre. Ce n'est pas parmi eux qu'il faut chercher les responsables du sang versé.

R.

LA MÉDAILLE MILITAIRE A L'ÉVÊQUE D'ÉVREUX



MGR CAUDRON

Pour la première fois un évêque français vient de se voir décerner la Médaille militaire. C'est Mgr Caudron, évêque d'Evreux, qui est l'objet de cette distinction. Il fut pendant la guerre le soldat Caudron, au 63^{me} R.A.C.

Les otages britanniques détenus par les pirates chinois ont été retrouvés

Changhai, 21 juin. — Grâce à l'action des hydravions britanniques, les pirates ont été contraints de relâcher leurs otages.

On apprend, en effet, que ce n'est qu'après que des coups de feu eurent été échangés entre les pirates et les avions et que des tracts eurent été lancés menaçant les bandits de bombardement, que les captifs ont été remis en liberté. Les troupes chinoises poursuivent leurs recherches et espèrent prochainement recueillir et enrôler les pirates à trois échelons.

La deuxième audience du procès Fritsch-Théry à Saint-Omer a été consacrée à l'audition des témoins

COMME LA VEILLE, PLUSIEURS INCIDENTS ONT SURGI ENTRE LA DÉFENSE ET LA PARTIE CIVILE



En haut (à gauche) : LA COUR; (à droite) : M. VIGNERON, avocat général, et en-dessous, M. DELVALLÉE. Au centre (à gauche) : M. ESCOFFIER et WURMER, avocats de la partie civile. En bas (à gauche) : LES ACCUSÉS; (à droite) : LA RÉDACTION DES CHIEF-ÉT.

Les débats sur les bagarres d'Hénin-Liétard ont continué jeudi, à la Cour d'Assises de Saint-Omer.

Comme la veille, l'audience était présidée par M. le conseiller Jannuet, de la Cour de Douai, assisté de MM. Lannoy et Elvy, juges à Saint-Omer. M. l'avocat général Vignerot occupait le siège du ministère public.

Aux banes de la partie civile, auprès de M. Delvallée et Escoffier, est venu s'associer M. Wurmer, du Barreau de Douai.

La défense est représentée par M. de Roux, Delastolle, Degraeve et Coisart.

Le public qui s'intéresse vivement aux débats est aussi nombreux que la veille.

Le président de la Cour donne lecture d'un télégramme de M. Ghyssels, président de la section française de Valenciennes, qui précise que jamais la convocation lancée par la section, à propos de la réu-

union d'Henin-Liétard, et qui par conséquent doit d'apporter des vœux, n'a été en fait interprétée par M. Delvallée.

Ca dernier mot en doute la bousculade de M. Ghyssels.

M. de Roux propose au président de débiter au sujet de M. Ghyssels, président de la section française de Valenciennes, M. l'avocat général se chargera de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord Paul Carpentier, membre des Jeunesses socialistes, qui assiste à la bagarre d'Hénin-Liétard. Il affirme qu'il n'a rien vu.

M. l'avocat général se charge de convoquer le témoin.

Ce continué ensuite l'audition des témoins.

C'est d'abord